

Lexicologie différentielle : champ et méthode

Jean Darbelnet

Volume 18, Number 1-2, mars 1973

Actes du deuxième colloque international de linguistique et de traduction. Montréal, 4-7 octobre 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/002468ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/002468ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Darbelnet, J. (1973). Lexicologie différentielle : champ et méthode. *Meta*, 18(1-2), 171–178. <https://doi.org/10.7202/002468ar>

Lexicologie différentielle: champ et méthode

La présente communication porte sur un secteur de la linguistique différentielle dont il a déjà été question dans des articles et notamment dans l'exposé fait au premier Colloque international de linguistique et de traduction en 1970. La linguistique différentielle y a été alors présentée avec ses trois composantes grammaticale, lexicologique et stylistique. Ne considérant maintenant que la lexicologie différentielle, nous nous proposons, après avoir rappelé succinctement ce qui en a déjà été dit, d'insister plus particulièrement sur d'autres aspects qui n'ont pas été précédemment traités, et de marquer, à l'occasion, les incidences didactiques de cette nouvelle discipline.

Organiquement parlant, la lexicologie différentielle est une discipline en voie d'élaboration. À l'état diffus, elle existe depuis qu'on fait des dictionnaires bilingues. Elle a évidemment pour objet la comparaison des unités lexicales de deux langues données, dont les aires sémantiques se recouvrent en partie et dont il convient de délimiter les concordances et les différences. Les unes et les autres peuvent alors être groupées selon leur nature et former des catégories. Si nous préférons parler d'unités lexicales plutôt que de mots, c'est parce que les éléments rapprochés au nom de leur similitude de forme ou de sens peuvent être soit des mots, soit des groupes de mots, soit des parties de mots. Le syntagme *grève de solidarité* et le suffixe *-ette* sont des unités lexicales au même titre que *ordinateur* et *conscience*. Il est aussi légitime, et aussi nécessaire, de comparer le suffixe *-ette* dans le mot français *brunette* (femme brune et pas très grande) et dans son homonyme anglais qui ne fait pas état de la taille, que de définir la différence qui sépare *actuel* de *actual*.

Dans un programme où, à juste titre, une attention toute spéciale est accordée à la terminologie, les exemples qui vont suivre peuvent apparaître comme marginaux par rapport au thème du Colloque. Ils sont en effet empruntés à la langue courante qui sert de véhicule aux termes techniques. Mais les catégories de la lexicologie différentielle peuvent s'appliquer à la terminologie et, parlant de l'établissement des fiches terminologiques, M. Dubuc a bien voulu rappeler la distinction que l'on peut faire entre *charitable*, adjectif d'inhérence en français, et *charitable* adjectif d'inhérence et de relation en anglais. De plus, la limite entre langue courante et langue technique se trouve parfois obscurcie du fait qu'un mot usuel peut acquérir un sens technique. C'est le cas de *joindre*, *immobilisation*, *concentration*, pour ne donner que quelques exemples. Mais

surtout la vraie justification de la lexicologie différentielle dans nos discussions réside dans le fait que le domaine dont elle traite est au centre de l'activité professionnelle du traducteur et par conséquent de sa formation. Celui-ci ne peut en effet passer d'une langue à l'autre sans comparer mentalement les mots qu'il doit traduire et ceux avec lesquels il envisage d'aboutir dans la langue d'arrivée. Dans la mesure où la formation méthodique du traducteur apparaît comme un impératif dans une société qui traduit de plus en plus, la lexicologie différentielle s'impose comme une matière clé du programme d'études. Il faut dire aussi que le choix du sujet de cette communication n'est pas étranger au fait que l'auteur professe cette discipline à l'Université Laval. On verra qu'elle est aussi susceptible d'éclairer la démarche des lexicographes et des néologues.

L'occasion nous a déjà été donnée de présenter dans META et ailleurs une première liste des catégories dans lesquelles il convient de classer les écarts de sens et de registre. Cette liste n'est pas exhaustive, et il est à prévoir qu'en étendant le réseau de ses constatations, la lexicologie différentielle se donnera de nouvelles catégories. Pour le moment, rappelons celles qui sont déjà reconnues : extension, inhérence, relation, sens propre et sens figuré, valeur intellectuelle et valeur affective, différences de niveaux de langue, de construction et de fréquence.

L'avantage de cette catégorisation est d'asseoir la lexicologie différentielle sur une base solide et, sur le plan didactique, d'amener l'étudiant à définir avec précision les différences de sens et d'emploi. Il ne suffit pas en effet de sentir que deux mots qui paraissent équivalents ne le sont qu'en partie, il faut délimiter exactement ce qui les sépare, mettre en lumière mieux que ne peuvent le faire les dictionnaires ce qu'ils ont en commun et ce qui les oppose. Il arrive assez souvent qu'un écart ne relève pas que d'une catégorie et il n'en est que plus intéressant à étudier. Ainsi on dira qu'entre *belligérant* et *belligerent* il y a d'abord une différence d'extension, le premier ayant une aire sémantique moindre que le second, et ensuite que la différence d'extension est représentée par le sens affectif et figuré du mot anglais qui n'a pas d'équivalent en français, du moins pas pour le moment. On peut se demander si l'écart entre le propre et le figuré ne recouvre pas celui qui existe entre l'intellectuel et l'affectif, mais, à la réflexion, on se rend compte que la coïncidence est très fréquente mais non absolue. Il y a des mots dont le sens propre est affectif (par exemple *sordide*) et d'autres dont le sens figuré est plus intellectuel qu'affectif, par exemple *plateau* (en anglais) et *palier* (en français) dans le vocabulaire des graphiques.

Les valeurs affectives comprennent aussi l'étagement des niveaux de langues et l'évocation des milieux socio-professionnels. Il est sans doute téméraire d'établir une hiérarchie des niveaux (langues poétique, littéraire, écrite, familière, etc.) et de chercher à y classer les mots donnant lieu à des remarques d'ordre stylistique. Une approche plus souple et plus sûre consiste à opposer deux ou plusieurs termes pour en dégager l'écart stylistique : *enterrement* et *obsèques*, *job* et *task*. Pour ce qui est de l'évocation des milieux, il est utile de considérer, le cas échéant, la notion d'âge ou de sexe à côté de l'activité professionnelle. Il y a des mots particuliers à l'âge enfantin et le vocabulaire des femmes ne coïncide pas exactement avec celui des hommes, même pour désigner les mêmes choses. Ainsi en

Angleterre, *poorly* est plutôt un mot de femme. C'est là un domaine dans lequel il faut avancer avec précaution. Cependant on peut dire sans crainte d'erreur que les mots *dissipé* (adjectif), *réprimander*, *turbulent*, *récréation* évoquent d'abord la vie des enfants, ce que leurs paronymes anglais ne font pas. *Dissipated*, appliqué à une grande personne, est beaucoup plus fort que *dissipé* ; on ne réprimande pas un fonctionnaire, on lui adresse un blâme, et *récréation* ne s'emploie guère que des dix ou quinze minutes de détente consenties aux écoliers entre deux classes, cette détente étant pour eux ce qu'est la pause café pour les employés. Cette valeur particulière du mot *récréation* devrait faire réfléchir ceux qui sont prêts à accepter « récréologie » pour désigner la nouvelle science des loisirs, qui, puisque nous n'en sommes plus à un hybride près, pourrait s'appeler « loisirologie ». En tout cas, nous avons là un exemple de l'éclairage que peut apporter la lexicologie différentielle à la formation des néologismes.

Il importe de souligner que les constatations auxquelles elle procède ne doivent jamais être considérées comme définitives. Dans les langues qu'elle compare, l'usage évolue et les équivalences se font et se défont au fur et à mesure. Il y a quelque temps, on aurait pu dire de *viscéral* et de *visceral* ce que nous disions à l'instant de *belligérant* et de *belligerent*. Mais on constate maintenant que *viscéral* a pris lui aussi un sens figuré. Dans le *Nouveau Petit Larousse illustré* de 1924 l'exemple donné de ce mot, « cavité viscérale », illustre un sens technique. Mais en 1968 nous trouvons, dans le livre de Raymond Aron sur la contestation, l'expression « peur viscérale » et déjà le *Petit Robert* (paru en 1967) avait donné la priorité au sens figuré. Cela veut dire qu'un faux ami disparaît avec l'alignement de *viscéral* sur *visceral*.

La collecte d'exemples est évidemment la première démarche du chercheur dans ce domaine et il ne doit pas craindre la répétition, qui se traduit souvent par une différence d'éclairage. Les exemples sont de valeur variable et ce ne sont pas toujours les premiers qu'on recueille qui sont les plus probants. Dans un livre sur l'actualité parisienne en 1917, on lit que « M. Clemenceau est *supporté* par les républicains avancés [dont il est] et *soutenu* par ceux qui n'ont cessé de le combattre depuis plus de 30 ans ». Il est évident qu'à cette époque *supporter* n'avait pas encore subi la contamination de l'anglais et que l'auteur pouvait sans risque d'ambiguïté l'opposer à *soutenir*. Cet exemple est à rapprocher de celui de *viscéral*. S'il est vrai que l'utilité pratique de la lexicologie différentielle se situe nécessairement dans le présent, cette discipline ne peut guère prendre toute son ampleur que si elle utilise les données du passé. Elle doit être à la fois synchronique et diachronique.

* * *

L'expression « faux amis », telle qu'elle a été lancée en 1928 par Koessler et Derocquigny, s'applique, on le sait, à des mots apparentés, mais ne le dit pas. Sur ce point, l'équivalent anglais *deceptive cognates* est plus précis. Il a été abondamment question de ce domaine de la lexicologie différentielle et nous nous dispenserons d'y revenir. Nous laisserons aussi de côté les rencontres homonymiques bilingues du type *car*, *chose*, *carrier*, pour examiner des mots de racine différente mais qui se correspondent morphologiquement et sémantiquement parce

qu'ils dérivent parallèlement de mots simples reconnus comme équivalents. Si *to work* veut dire travailler et *to write* écrire, *worker* et *writer* doivent signifier respectivement *travailleur* et *écrivain*. C'est vrai, mais en partie seulement, et la délimitation des aires sémantiques de ces dérivés relève éminemment de la lexicologie différentielle. Puisque la justification des cours de traduction est d'inculquer méthodiquement des connaissances dont l'acquisition exigerait beaucoup plus de temps si elle dépendait d'observations fortuites, il est bon de signaler aux futurs traducteurs les coïncidences et les divergences qui rapprochent et éloignent ces deux termes. La zone de coïncidence comprend le sens général de celui qui travaille à n'importe quoi (*a hard worker, un grand travailleur*) et un sens technique sans distinction de métier (*des travailleurs étrangers, foreign workers*) ; elle s'étend aussi à l'emploi oratoire (« travailleurs de tous les pays... ») qui fait que le couple *ouvrier/travailleur* est, stylistiquement parlant, exactement parallèle à *soldat/combattant*. Par contre, *travailleur* n'a pas, comme *worker*, la faculté de s'intégrer à des syntagmes de désignation de métier. Le mot anglais devient une sorte de suffixe (cf. *orfèvre*) dans des expressions du type *auto worker, mine worker, steel worker, garment worker*, dont la série reste ouverte. Le *Dictionnaire des métiers et appellations d'emploi* paru aux Presses universitaires de France en 1955, ne donne que deux exemples de *travailleur* désignant une catégorie professionnelle, à savoir *travailleuse familiale* et *travailleur à toutes mains qualifié*, ce dernier terme étant limité à certaines régions. Il est vrai que depuis quelque temps on parle en France de « travailleurs sociaux », mais il est douteux que ce soit une formation spontanée du français.

Tout comme *worker, writer* a plus d'extension que *écrivain*, qui, dans la langue courante et en dehors de son emploi mariniste, suggère une certaine qualité de style. Tous les auteurs ne sont pas écrivains et il faut voir un manque de modestie inconscient dans la traduction française de *Canadian writers* en *écrivains canadiens*. En outre, celui qui écrit au rédacteur d'un journal peut se désigner comme *writer*. Cela veut dire que dans un bon dictionnaire bilingue, on doit trouver comme équivalents de ce mot : écrivain, auteur (d'un livre), auteur d'un écrit quelconque (l'auteur de ces lignes), et même scripteur. Le lien entre la lexicologie différentielle et la lexicographie est évident. C'est en s'appuyant sur les analyses de la première que la seconde peut améliorer ses résultats. Mais il faut se rappeler que les lexicographes disposent de peu de place et souvent de peu de temps. Aussi est-il préférable que les analyses soient faites à loisir et avant la confection des dictionnaires bilingues, qui ne laisse guère le temps, une fois entreprise, de renouveler et de nuancer les équivalences précédemment établies. Ainsi il ne suffit pas de répéter que *étage* égale *floor*, il faut aussi souligner que *floor* est à la fois surface (plancher) et niveau (étage) et que par ailleurs *étage* s'applique aussi bien aux marches qui séparent deux niveaux qu'aux niveaux eux-mêmes. Le *Petit Robert* ne donne pas cette distinction dans sa définition, mais il la sous-entend au moyen d'un exemple : *grimper deux étages (to climb two flights)*.

Au cours de ces assises, il a été question de structure lexicale et de champs lexicaux. Ce sont là des concepts applicables à la comparaison de deux lexiques. Par-delà l'ordre alphabétique qui gêne cette perspective, il y a lieu de comparer des rapports de mots. Par exemple, le micro-système qui englobe *porter* et *mener* avec leurs préfixes en *a-* et en *em-* correspond en anglais à un système plus simple qui ne fait pas de différence entre *porter* et *mener*. On notera en outre que dans le français populaire, *amener* s'emploie aussi des choses, et que par ailleurs l'usage canadien-français distingue difficilement entre *amener* et *emmener*. Un autre exemple est celui de l'acquiescement et du non-acquiescement par des mouvements de tête. Le français n'a pas de mot simple pour traduire *to nod*, et l'anglais n'a ni mot ni locution pour dire *hocher la tête*. Le relevé des lacunes est une des tâches de la lexicologie différentielle.

Nous avons précédemment montré l'importance des génériques du fait qu'ils ne se correspondent pas toujours d'une langue à l'autre. Il y a, ici aussi, des lacunes à relever : ni *charcuterie* ni *nuts* (au sens de mélange) n'ont d'équivalents dans l'autre langue. En deuxième lieu, certains mots fonctionnent tantôt comme génériques tantôt comme spécifiques. C'est le cas de *room* et c'est ce qui explique la difficulté qu'ont les anglophones à traduire ce mot en français. Enfin il n'est pas inutile de considérer que certains termes sont des génériques par rapport à l'autre langue. Ainsi *traîneau* n'apparaît certainement pas comme tel à l'intérieur du français, mais en face de ses équivalents anglais *sleigh*, *sled*, et *sledge*, il fait figure de générique et à ce titre n'a pas d'équivalent en anglais, où il n'y a pas de terme englobant les trois sortes de traîneau mentionnées ci-dessus. Il faut dire que cette comparaison ne vaut que pour les véhicules transportant des personnes ou des choses. Dans le domaine sportif, *traîneau* est un générique, le français s'étant donné des termes spécifiques en partie par la voie des emprunts.

* * *

Dans sa *Linguistique générale et linguistique française*, Ch. Bally a mis en lumière la faible « motivation » des mots français par rapport aux mots allemands. Cette constatation vaut aussi pour le français par rapport à l'anglais qui, comme l'allemand et les autres langues germaniques, est beaucoup plus motivé que le français. La question présente d'abord un intérêt théorique puisqu'elle fournit un moyen de caractériser les langues les unes par rapport aux autres, tâche délicate mais qu'il serait regrettable de négliger et qui est l'un des objectifs de la lexicologie différentielle. En outre, elle a une importance pratique. Le fait que le français est faiblement motivé présente pour cette langue des avantages et des inconvénients, mais il se pourrait que notre époque soit plus sensible à ceux-ci qu'à ceux-là. Quoi qu'il en soit, les traducteurs doivent tenir compte du degré de motivation des mots qu'ils traduisent ou emploient, car en l'ignorant, ils risquent de sur-traduire. Tentés de donner la motivation de l'anglais au français, ils font violence à cette langue. C'est ce qui se produit quand on rend *bedroom set* par *set de chambre*, ou par *ensemble de chambre* qui paraît plus français. En fait ni l'une ni l'autre de ces traductions n'est idiomatique ; elles vont toutes les deux à l'encontre d'une tendance caractéristique du français, qui est l'économie par l'évidence. Le contexte explique — et souvent aussi l'insertion grammaticale —

si *chambre à coucher* s'applique à la pièce ou au mobilier. Mais quand on est habitué à une expression motivée, celle qui ne l'est pas paraît inadéquate. Cependant il suffit de penser à d'autres exemples pour se rendre compte que le français procède souvent ainsi et que cette démarche constitue une précieuse ressource insuffisamment exploitée en néologie. Se plaçant, il y a quelques années, dans une perspective un peu différente, M. Pierre Agron a montré qu'avec leur désir de vouloir à tout prix des mots fortement motivés, les Français compliquaient inutilement la création de nouvelles unités lexicales. Ils acceptent cependant sans protester ce que la langue a déjà réalisé de par sa faible motivation, par exemple la polysémie de *cheminée*, de *billard*, dont les différents sens sont servis en anglais par des mots distincts (*billiard room*, *billiard table*, *billiard game*) que l'anglais crée d'ailleurs facilement, ne serait-ce que parce qu'il pratique hardiment la composition. En somme, il est normal que *grammaire* corresponde à *grammar* et à *grammar book*, *guide* à *guide* et à *guide book*, *classe* à *class* et à *classroom*, *jour* à *day* et à *daylight*. *Conscience* a trois équivalents en anglais, et cette économie lexicale ne nuit en rien à la compréhension, car le contexte indique qu'il s'agit de *conscience*, *consciousness*, ou *conscientiousness*. C'est également cette tendance qui permet au français d'employer parfois le même mot, mais pas toujours avec le même genre, pour désigner le musicien et son instrument (*clairon*, *trompette*, (premier) *violon*) ou encore de créer des noms de vêtements en substantivant des syntagmes descriptifs. C'est le cas de *coin de feu*, *saut de lit*, *sortie de bal*, auxquels il faut rattacher *liseuse*, qui signifie en outre coupe-papier et couvre-livre. La même ressource existe pour les couleurs : *un portefeuille sang de bœuf*, *un complet de tweed feuille morte*, etc. Mais c'est peut-être dans le domaine des affaires que la sous-motivation du français donne les résultats les plus frappants. *Banque* et *bâtiment* peuvent s'appliquer à la chose ou à l'institution dont elle relève. À *bank* et à *building* l'anglais oppose *banking* et *the building trade*. Un seul mot peut désigner la marchandise, le magasin, où elle se vend, le commerce auquel elle donne lieu ; ainsi *quincaillerie* correspond à *hardware*, *hardware store*, *hardware trade*. *Papeterie* a en outre la faculté de s'appliquer à l'usine où l'on fabrique le papier, mais par contre ne traduit pas *stationery* au sens de papier à lettre.

Le gouvernement français compte maintenant parmi ses membres un ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Tout le monde comprend de quelle nature il s'agit. Un magasin du Québec, soucieux de bilinguisme, s'est donné deux enseignes : « Nautilus Sport » et « Plongée sous-marine ». Son propriétaire ne s'est pas avisé que l'appellation française était inutilement motivée et que « Au Nautilus » aurait suffi. Remarquons en passant qu'en considérant l'utilisation des mots, on a tort de négliger leur insertion grammaticale, qui est un précieux point d'appui pour la polysémie.

* * *

Il reste à dire quelques mots d'un autre aspect de la lexicologie différentielle que l'on pourrait appeler la « surcaractérisation ». Ce terme a été employé par Malblanc dans sa *Stylistique comparée du français et de l'allemand*. Il est repris ici dans un sens légèrement différent. Il permet de désigner une nouvelle catégorie contrastive.

Pierre Burney, dans son petit livre sur *les Langues internationales*, se laisse aller à une généralisation discutable quand il dit que « les mots anglais ont en moyenne un plus large pouvoir d'expression que les mots français. Là où le français distingue par exemple une *carapace*, une *écaille*, une *coquille*, etc., l'anglais, moins précis, se contente de *shell* ; cela lui permet de définir beaucoup de choses à partir d'un vocabulaire très restreint, ce qui est le principe même du *Basic* (« Que sais-je ? », p. 77). On s'étonne d'entendre dire que l'anglais, dans le domaine concret, est moins précis que le français. C'est certainement l'inverse qui est vrai dans le vocabulaire de la perception, qu'il s'agisse de la lumière, des bruits ou du mouvement. Le français n'arrive pas, même en accolant des adjectifs aux substantifs, à rendre les effets de lumière, les sons et les mouvements d'une façon aussi détaillée que le fait l'anglais. Notre vocabulaire, dans ce domaine, s'organise autour de mots simples tels que *lueur* et *bruit* auxquels l'usage ajoute un déterminant. Avec ces termes de base, c'est plutôt le français qui fait penser au *Basic*.

Mais dans d'autres domaines, on constate que les deux langues ont leur contingent de termes surcaractérisés et, par voie de conséquence, de sous-caractérisés. Reste à définir la caractérisation. Elle est relative. Le terme surcaractérisé a plus de relief que le sous-caractérisé auquel il s'oppose dans l'autre langue. C'est le cas de *carapace*, *écaille*, *coquille*, *écaille* en face de *shell*, sous-caractérisé. On pourrait parler de spécificité, mais cela nous orienterait vers la dichotomie des génériques et spécifiques. Il est exact que les sous-caractérisés sont souvent des génériques, et c'est ainsi qu'apparaît *shell* par rapport à ses équivalents français, qui n'ont pas de terme suffisamment général pour les englober. Ce mot est à mettre dans la même catégorie que *size*, *bell*, *scale* qui, vus du français, fonctionnent comme des génériques. Mais un terme peut être surcaractérisé et générique à la fois, encore que ce soit plutôt l'exception. Quand l'Université Laval a cherché une appellation pour le service chargé de reproduire les documents, le Comité de terminologie a d'abord pensé à *reproduction*. Mais, à la réflexion, ce terme est apparu comme n'ayant pas assez de relief, de caractérisation. S'appuyant sur le *Grand Larousse encyclopédique* et certaines réclames parues dans *le Monde*, le Comité a recommandé l'adoption de *reprographie*, qui est un exemple de générique surcaractérisé par rapport à *reproduction*.

Il serait utile de répertorier les sur- et les sous-caractérisés dans deux langues données. Voici, pour le français et l'anglais, une série d'exemples relevés au hasard. *Curb* et *sill* sont plus caractérisés que leurs équivalents français, *bordure* (de trottoir) et *rebord* (de fenêtre). À ce propos on peut se demander si l'anglais a un mot pour rendre la notion de bord. Il peut en caractériser les différents aspects (*edge*, *border*, *rim*, *brim*, etc.) mais le mot général manque. On relève une lacune du même genre pour ce qui est de *promenade* et de *sifflement*. On ne peut parler de promenade et de sifflement en anglais qu'en précisant de quelle promenade, de quel sifflement il s'agit. Parallèlement, *tooth*, *prong*, *tine*, et *cog* se partagent l'aire sémantique de *dent*, comme *button*, *stud* et *knob* se partagent celle de *bouton*. Dans cette perspective, il n'y a pas lieu de considérer *pimple*, autre équivalent de *bouton*, mais dans un domaine très différent, celui des objets

fabriqués. Le point de départ de cette réflexion a été la difficulté de traduire *margelle* en anglais et la conclusion inévitable que l'anglais n'a pas de mot pour désigner le petit mur circulaire qui entoure un puits. Plus récemment, l'actualité nous a fourni un exemple de caractérisation différenciée avec les « manuscrits de la mer Morte », *the « Dead Sea Scrolls »*.

Il serait erroné de croire, cependant, que le français est pauvre en surcaractérisés. Rappelons, pour commencer, que *bell*, *size* et *car* ont chacun plusieurs équivalents en français et de plus ne peuvent pas être traduits dans cette langue au même niveau d'abstraction. Chacun de ces équivalents est surcaractérisé par rapport au mot qu'il traduit. Il en va de même de *manette*, *manivelle*, *poignée*, *anse*, pour lesquels le français ne dispose d'aucun terme capable de les coiffer tous. Ce terme existe en anglais, et c'est *handle*. Le Français qui débute en anglais associe dans son esprit *tasse* et *cup*. C'est suffisant pour commencer, mais il aurait tort d'en rester là, car en fait *cup* est loin de n'être qu'un récipient en faïence ou en porcelaine muni d'une anse et servant à boire. C'est aussi un *gobelet*, un *coquetier*, un *godet*, une *ventouse*. Tous ces noms d'objets sont caractérisés, comme le sont également *biberon*, *allée*, *perron*, *piolet*, *cabas*, *guichet*, *vagir*, *gober*, *soupirail*, *fanés* (de carotte ou de navet).

Ces exemples n'ont été réunis que pour montrer l'intérêt d'une recherche qui vise à dégager une nouvelle ligne de partage des mots et à ajouter ainsi un élément à la physionomie structurale du lexique. D'une façon générale, l'encadrement des mots dans une certaine perspective est fécond s'il colle à la réalité.

* * *

La matière de la lexicologie différentielle a été présentée ici au moyen d'un échantillonnage destiné à en montrer la variété, liée à la diversité des rapprochements lexicaux que l'on peut opérer entre deux lexiques. Les nombreux exemples passés en revue ont permis de se faire une idée de la méthode utilisée. Le moment est maintenant venu de dire ce qu'on peut attendre de cette discipline.

Tout d'abord, une connaissance plus solidement établie des ressources lexicales de chaque langue ainsi étudiée, connaissance à laquelle doit normalement aspirer tout traducteur professionnel. Ensuite une lexicographie plus scientifique dans la préparation des dictionnaires bilingues, et, subsidiairement, une démarche plus sûre dans l'adoption de néologismes d'origine étrangère. Enfin, on peut prévoir que les analyses de la lexicologie différentielle ne seront pas inutiles à l'établissement des fiches terminologiques.

JEAN DARBELNET